



Pousse-toi de là qu'on s'y mette....

Par **Thierry66**, le **16/07/2008** à **19:05**

Bonjour à tous, et merci aux créateurs de ce forum de bien vouloir nous aider.
Je vais essayer d'être le plus clair possible:

J'habite un petit village des PO, ma maison donne de plein pied sur la place centrale; moi et ma famille avant moi, avons toujours bénéficié de l'usage du stationnement devant chez nous. Cette place a récemment été refaite, un panneau d'interdiction de stationner a été posé pour la durée des travaux, normal....

Ce qui l'est moins, c'est que maintenant, les travaux sont finis (un peu plus d'un an), que le panneau est toujours là et qu'on m'interdit toujours de stationner devant chez moi.

La Mairie ayant changé depuis les dernières élections, je suis allé voir le nouveau Maire pour lui demander de me montrer l'arrêté municipal confirmant cette interdiction, il a cherché mais n'a trouvé que l'arrêté couvrant la période des travaux.

Ce panneau est donc illégal, non??? et malgré cela, on continue à me harceler.

Nous sommes trois familles à résider sur cette place, j'ai essayé de négocier trois emplacements réservés pour nous, devant chez moi, là où ça ne gêne personne, solution de compromis et de partage... pas de réponses..

J'ai compris depuis que la Mairie subissait la pression de gens qui veulent maintenir cette interdiction pour faire de la place une sorte de terrain de jeu pour leurs enfants. Non seulement, on me vire de devant chez moi mais en plus je subis une explosion de nuisances (ballons dans mes fenêtres, résonance des patins et planches à roulettes, cris....etc).

J'ai demandé à ce que les ballons soient interdits, il a juste été passé un message verbal comme quoi les ballons sont "déconseillés" sur la place, j'ai carrément l'impression qu'on se moque de moi

Après avoir fait quelques recherches, il semble que d'une, ce n'est pas au Conseil Municipal de décréter une interdiction de stationner, que c'est du ressort du Maire seul et que cela doit être justifié par un problème de circulation ou de pollution, deux raisons qui n'ont pas lieu

d'être ici.

Donc, ma question:

Estimez-vous ma cause défendable parcequ'on me laisse entendre que je suis un mauvais coucheur?

Si oui, quels recours?

merci à l'avance pour vos réponses.